

Assurer une représentation des jeunes agriculteurs dans les instances décisionnelles

DEMANDE

La relève demande que les instances gouvernementales et paragouvernementales assurent une représentation adéquate des jeunes agriculteurs et les intègrent à leurs structures. La relève demande aussi que les fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

ENJEUX

Les jeunes agriculteurs font face à de nombreux obstacles dans le démarrage de leur entreprise. En plus de devoir engager des sommes importantes pour le démarrage ou la reprise d'une entreprise, leur âge et leur expérience entraînent plusieurs difficultés. Ce dernier aspect est important puisqu'il est démontré que dans l'ensemble des secteurs d'entrepreneuriat, le facteur d'âge influence défavorablement la perception des structures gouvernementales et des institutions financières face à la relève.

Les réalités d'un démarrage et d'un transfert d'entreprise ont fortement évolué depuis les 30 dernières années. Ainsi, la relève se trouve dans un contexte où les coûts de démarrage sont plus élevés, les terres plus difficilement accessibles et les attentes des consommateurs plus exigeantes que jamais. Afin de palier à ces enjeux, les membres de la relève doivent se former davantage, multiplier les échanges entre eux et avec le reste du monde afin de faire preuve d'innovation. Ils sont des experts de leur réalité et se doivent d'être entendus.

L'âge moyen des agriculteurs du Québec est le plus bas au Canada, ce qui démontre un intérêt marqué des jeunes générations pour l'agriculture. De plus, les écoles d'agriculture sont remplies de jeunes passionnés confirmant l'existence d'une relève innovante. Cependant plusieurs défis les freinent dans leurs projets.

D'une part, le transfert apparenté et non-apparenté des fermes est un processus qui peut s'avérer exigeant, tant sur le plan financier que sur le plan de l'expertise. Beaucoup de jeunes souhaitent également démarrer leur propre entreprise, c'est le cas pour 35 % d'entre eux et cette proportion est en hausse constante. Toutefois, cette option comporte de nombreux défis tout aussi complexes, notamment celui de trouver une terre accessible et adaptée à leur projet. Les ressources pour atteindre leurs objectifs sont multiples, mais encore trop peu nombreuses ou temporaires, augmentant alors l'insécurité lors d'un démarrage ou d'un transfert.

Assurer une représentation des jeunes agriculteurs dans les instances décisionnelles

ENJEUX [SUITE]

Les retombées économiques des entreprises détenues en totalité ou non par la relève montrent que ces entreprises contribuent significativement à l'économie québécoise. En effet, on y compte 29 380 entreprises agricoles, dont 42 265 agriculteurs actifs, et, bien que le Québec recense seulement 5 % du territoire agricole du Canada, la province génère 15 % des revenus totaux du pays dans ce secteur. L'activité agricole au Québec génère des recettes de vente de produits d'environ 12,97 milliards \$.

La FRAQ est le véhicule portant la voix de la relève partout au Québec. Ce faisant, elle permet de soutenir leurs aspirations en améliorant leurs conditions d'établissement et en valorisant la profession d'agriculteur. Ce travail se fait notamment par la modification des programmes qui leur sont destinés, dont ceux des productions spécialisées, et les bonifications de l'aide financière. Ces bonifications découlent des représentations faites par la FRAQ auprès du MAPAQ, de la FADQ, des fédérations spécialisées et d'autres organisations financières. Elle cherche à faire connaître aux décideurs la réalité de ses membres, mais également à s'assurer que les programmes mis en place en agriculture prennent en considération les enjeux spécifiques qu'elle vit.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Intégration dans les structures décisionnelles

La relève demande que les instances gouvernementales ou paragouvernementales l'intègrent formellement dans les structures décisionnelles pour permettre une meilleure représentation de la relève et de mettre la lumière sur leurs réalités. Elle demande aussi que les fédérations spécialisées de l'UPA qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

Révision des postes relèves aux Producteurs de lait du Québec

La relève demande spécifiquement aux Producteurs de lait du Québec de modifier leurs règlements quant à la représentation des relèves dans leurs instances décisionnelles. En effet, la durée de mandat d'un représentant votant de la relève agricole est actuellement de seulement deux ans sans renouvellement. La relève demande que ce poste puisse être renouvelé sans limites afin de pouvoir mieux porter ses enjeux dans ce secteur spécifique.